

Devenez
Animateur Péri-scolaire



Acquérez

- Une meilleure connaissance de leur public : enfants et familles
- Une maîtrise des techniques d'animation
- La démarche de projet

Conditions d'admission

- Avoir 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Ne pas être sous le coup d'une interdiction d'encadrer des mineurs suite à une condamnation judiciaire (Bulletin n° 3)
- Une expérience en animation est conseillée

Pour quoi ?

Conçu par la branche professionnelle de l'animation, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Animateur péri-scolaire » confirme les enjeux éducatifs de ces temps courts de loisirs en complémentarité de la famille et de l'école.

Cette qualification est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle permet une meilleure reconnaissance et une valorisation du travail de l'animateur péri-scolaire ainsi qu'une amélioration qualitative de ce temps éducatif.

Cette qualification peut également constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels comme le BP JEPS Animateur mention Loisirs Tous Publics (validation de l'UC 4).

Elle permet également d'assurer l'activité d'animateur dans un Accueil Collectif de Mineurs et garantit les mêmes prérogatives que le BAFA.

Contenu de la formation

Module de positionnement : 21 heures

Module 1 :

Accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaires
35 h en centre de formation – 52 h en entreprise

- Connaître et contribuer, en conscience, à un temps d'animation périscolaire
- Identifier les fonctions d'un Accueil Collectif de Mineurs
- Accueillir les publics enfants en sécurité
- Mettre en place des espaces aménagés en fonction des publics accueillis
- Accueillir les familles
- Identifier les différents acteurs éducatifs et leur rôle

Module 2 :

Concevoir un projet d'animation

63 h en centre de formation – 60 h en entreprise

- Construire un diagnostic simplifié : identifier le fonctionnement de l'accueil périscolaire, prendre en compte le contexte de l'action, identifier et prendre en compte les caractéristiques du public accueilli
- Utiliser les ressources de l'environnement de proximité, au service du projet
- Formuler des objectifs
- Déterminer des méthodes d'action
- S'approprier et utiliser des outils d'évaluation

Module 3 :

Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants

98 h en centre de formation – 88 h en entreprise

- Connaître différents supports d'activités
- Mettre en oeuvre des pratiques d'activités s'appuyant sur un ces supports d'activité, choisir des démarches pédagogiques, construire et mettre en oeuvre des séquences constitutives de cette démarche
- Favoriser la participation des enfants
- Gérer et animer des groupes d'enfants
- Animer la vie quotidienne

Une formation en alternance entre 4 et 6 mois

Durée en centre de formation : 217 heures
Durée pratique en entreprise : 200 heures

Coût de la formation

Coût total de la formation : 2495,50 € (11,50 €/h)

Plusieurs possibilités de financement sont envisageables en fonction de la structure employeur ou de la situation du salarié : plan de formation, période de professionnalisation ou contrat de professionnalisation (pour les associations : financement par UNIFORMATION).

Pour toute information complémentaire ou retrait de dossier d'inscription,
veuillez vous adresser directement au CFPPA, Antenne de Cluses :